

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

*Réaction à la déclaration du député Léo Bureau-Blouin*

## **Une nouvelle consultation confirme que le Québec est prêt pour une redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes**

---

**Montréal, le 19 février 2013** – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) remercie le député de Laval-des-Rapides, Léo Bureau-Blouin, pour sa déclaration d'aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, concernant la malbouffe et les boissons sucrées. Les résultats de la consultation citoyenne menée par monsieur Bureau-Blouin concernant une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes confirment que l'imposition d'une redevance sur ces produits est une mesure réaliste, voire nécessaire. Ce sont 82 % des répondants qui se sont prononcés en faveur de l'affirmation suivante : « Comme la bière, le vin et les cigarettes, les boissons gazeuses et les boissons énergisantes devraient être taxées davantage en raison de leur nocivité pour la santé ».

Les résultats obtenus dans le cadre de cette consultation sont d'ailleurs parfaitement cohérents avec ceux recueillis par un sondage Ipsos mené en novembre dernier, où 79 % des répondants se sont prononcés en accord avec une redevance sur les boissons sucrées et énergisantes pour financer des mesures de prévention en faveur des saines habitudes de vie.

« Nous tenons à féliciter le député Léo Bureau-Blouin pour cette initiative qui démontre encore une fois que la population est prête à accueillir une redevance sur les boissons sucrées et énergisantes pour financer d'autres mesures favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, déclare la directrice de la Coalition Poids, Suzie Pellerin. Il s'agit également d'un moyen supplémentaire de répondre à l'appel de la première ministre qui affirme que "la prévention demeure de loin le meilleur investissement coût-bénéfice aussi bien pour l'État que pour les personnes" », ajoute Mme Pellerin.

### **Investir en prévention**

« La nouvelle politique de prévention, attendue en 2013, comprendra une série d'actions qui nécessiteront des investissements essentiels à l'amélioration durable de notre santé collective. La redevance sur les boissons sucrées et énergisantes permettra de générer des revenus pour investir en prévention, tout en réduisant l'attrait de ces produits nocifs pour la santé. Elle représente en ce sens une mesure exemplaire et prometteuse pour améliorer la santé des Québécois », poursuit Suzie Pellerin.

### **Les médecins britanniques font la même demande!**

Au même moment, en Grande-Bretagne, les médecins se mobilisent pour demander plusieurs mesures pour contrer le fléau de l'obésité, dont l'imposition d'une taxe de 20 % sur les boissons gazeuses pendant au moins un an. « Cette mesure suscite l'intérêt de nombreux pays à travers le monde et le Québec doit faire preuve de leadership en faisant payer l'industrie des boissons sucrées pour les dommages causés à la santé », conclut la directrice de la Coalition Poids.

### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).

– 30 –

#### **Source :**

Amélie Desrosiers

Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 233

Cellulaire : 514 475-7431

[adesrosiers@cqpp.qc.ca](mailto:adesrosiers@cqpp.qc.ca)